

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AGEN - 4701 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/09/2024 - 6754 - 1996 B 50061 - 405 296 062 - M.J.P.M. HOLDING (SAS)

1

BILAN - ACTIF

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : MJPM HOLDING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12		
Adresse de l'entreprise 107 AVENUE JEAN JAURES		47200 MARMANDE		
Durée de l'exercice précédent : 12		Néant <input type="checkbox"/> *		
Numéro SIRET * 40529606200012				
		Exercice N, clos le : 31/12/2023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM	
		BN	BO	
		BP	BQ	
		BR	BS	
		BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
		Autres créances (3)	BZ	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)	CJ	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	
		10 953 686	134 184	
			10 819 501	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des Immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
		80 573		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : MJPM HOLDING		Exercice N	
		Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 300 000)	DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours Bf)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG	3 949 081
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 986 125
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)		DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	21 788
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)		DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 068 429
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	3 109 515
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	232 046
	Dettes fiscales et sociales	DY	118 330
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	4 184
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)		EC	4 532 506
Écart de conversion passif* (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	10 819 501
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 809 013	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2023, dont le total est de 10 819 501 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 4 141 732 € et dégageant un bénéfice de 1 986 125 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

I. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- La dette inscrite au compte courant en 2019 suite au rachat des actions de SAUBEAU à SAUBIMMO a été rémunérée à 1% par an, soit un montant de 24 677 €. La dette s'élève à 2 413 900 € au 31/12/2023, et devra être remboursée au plus tard le 20 décembre 2026.
- En date du 03/03/2023, la société MJPM a souscrit au capital de la SAS SMJ à hauteur de 35% soit 2 100 actions, pour un montant de 210 000 €.
- La société s'est portée caution solidaire sur les emprunts souscrits par la SAS SMJ auprès de la Banque Populaire et du Crédit Agricole à hauteur de 40 % soit pour un montant total de 2 960 000 €, pour le rachat des parts de la SAS Blanchard.
- La société fait l'objet d'une proposition de rectification de la part de l'Administration Fiscale sur la taxe sur les salaires de l'année 2022. Cette proposition a été contestée mais une provision pour litige a été constituée correspondant à 19 316 € de principal, 1 931 € de pénalités et 541 € d'intérêts de retard pour un total de 21 788 €.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement des normes comptables ANC n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- | | |
|----------------------|---------------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 2 ans à 5 ans |

Il est fait application des règlements CRC 2004- 06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

b) Créances

Toutes les créances de l'actif circulant ont une exigibilité inférieure à un an.

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

c) Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'utilité.

A chaque arrêté comptable, la société réalise une analyse de cette valeur d'utilité selon une approche multicritères reposant en particulier sur les prévisions d'activité attendues dans la cadre du business plan établi par le Groupe.

SAS MJPM HOLDING – Bilan au 31.12.2023

Le traitement comptable du mali technique de fusion a été modifié par le règlement n°2015-06 (homologué par arrêté du 4 décembre 2015). Au 1^{er} janvier 2016, les malis techniques figurant au bilan au 31 décembre 2015 dans le compte « Fonds commercial » et dégagés lors d'opérations de fusion réalisées avant le 1^{er} janvier 2016 ne doivent pas être maintenus en fonds commercial mais doivent être reclassés au bilan de l'entité absorbante (Règlement ANC précité, art.12). En conséquence, le mali de fusion constaté lors de la transmission universelle de patrimoine de la société Themys réalisée en novembre 2013 étant affectable aux titres CHAUVEAU et GVI a été reclassé en « Titres de participations ».

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis le 31 Décembre 2023, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

IV. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

1 - Etat de l'actif immobilisé	Tableau 2054
2 - Etat des amortissements	Tableau 2055
3 - Etat des provisions	Tableau 2056
4 - Etat des créances et dettes	Tableau 2057

5 - Liste des filiales et participations

Filiales	Valeur comptable	CAPITAL	Capital détenu en %	Situation nette	Résultat exercice
SAS LOCAMID	654 574	200 000	100	2 282 810	523 462
SA SERVI TRUCK	35 203	40 000	99.20	985 634	132 774
SAS SAUBIMMO	2 857 909	1 000 000	100.00	6 593 709	756 809
SAS 2 JPR	709 941	588 000	60	2 965 965	600 683
SAS CHAUVEAU	1 312 283	1 000 000	100	1 906 408	439 839
SAS SAUBEAU	2 500 000	2 000 000	100	4 771 247	896 303
SAS SMJ	210 000	600 000	35	440 657	-169 692

SAS MJPM HOLDING – Bilan au 31.12.2023

6 – Société consolidante

La société MJPM Holding 107 Avenue Jean Jaurès 47200 MARMANDE immatriculée au RCS sous le numéro 405 296 062 est la société mère consolidante.

Les états financiers consolidés sont disponibles au siège social de la SAS MJPM HOLDING.

7 - Charges à payer

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts et dettes financières	670
Emprunts et dettes financières diverses	34 040
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 671
Dettes fiscales et sociales	43 760
Autres dettes	0
TOTAL	104 141

8 - Composition du capital social

Il n'y a pas eu de mouvements sur l'exercice.

	Nombre de titres	Valeur nominale	Montant
Actions ordinaires	2 500	120	300 000 €
Mouvement de capital			
Actions au 31/12/2023	2 500	120	300 000 €

9 – Provision pour litige

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotation	Reprise	Fin d'exercice
Litiges	-	21 788	-	21 788

La provision pour litige pour un montant de 21 788 € correspond à une proposition de rectification de l'Administration Fiscale relative à la taxe sur les salaires de 2022. Le montant de la provision correspondant aux pénalités soit 1 931 € n'a pas été déduite du résultat fiscal.

SAS MJPM HOLDING – Bilan au 31.12.2023

10 – Emprunts et dettes financières

	Garanties	Montant initial	Capital restant dû
Emprunt BPO	Nantissement de 15 680 actions de 2 JPR	480 000 €	70 842 €
Emprunt SG	Nantissement de 42,60 % des actions de la SAS SAUBIMMO	1 200 000 €	637 875 €
Emprunt CA	Nantissement de 15% des actions de la SAS LOCAMID	525 000 €	303 135 €
Emprunt BPO		88 897€	55 907 €

11 – Autres dettes

Toutes les dettes ont une exigibilité inférieure à 1 an sauf les autres emprunts et dettes auprès d'établissements financiers (cf tableau 2057).

V. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

12 – Engagements donnés

La société est caution solidaire des contrats de sa filiale Servi Truck, notamment avec la société de produits pétroliers STELA afin de garantir les créances en cours au 31/12/2023.

- Fournisseur STELA.....55 000 €

Total55 000 €

La société est caution solidaire d'un crédit de trésorerie auprès de la BNP de la société SAUBEAU, filiale de SAUBIMMO, à hauteur de 460 K€.

La société est caution solidaire d'un crédit de trésorerie auprès du BPACA de la société SAUBEAU, filiale de SAUBIMMO, à hauteur de 600 K€.

La société s'est portée caution solidaire sur l'emprunt souscrit par la SAS 2JPR auprès de la Société Générale à hauteur de 123 054 € en principal augmenté des intérêts, commissions, frais, accessoires.

La société s'est portée caution solidaire sur les emprunts souscrits par la SAS SMJ auprès de la Banque Populaire Occitane et du Crédit Agricole à hauteur de 40 % soit pour un montant total de 2 960 000 €.

13 – Crédit-bail

	MATERIEL DE TRANSPORT
VALEUR D'ORIGINE	67 253
AMORTISSEMENTS	
✓ Cumuls exercices antérieurs	8 822
✓ Dotation de l'exercice	13 451
TOTAL	22 273
REDEVANCES PAYEES	
✓ Cumuls exercices antérieurs	9 031
✓ Exercices	13 546
TOTAL	22 572
REDEVANCES RESTANT A PAYER	
✓ A 1 an au plus	13 555
✓ A plus d'1 an et 5 ans au plus	31 642
✓ A plus de 5 ans	-
TOTAL	45 197
VALEUR RESIDUELLE	
✓ A 1 an au plus	-
✓ A plus d'1 an et 5 ans au plus	3 363
✓ A plus de 5 ans	-
TOTAL	3 363

13- Effectif

L'effectif moyen sur l'année s'élève à 8 salariés.

SOMMAIRE

N° CERFA

I. LIASSE FISCALE

. Bilan actif	2050
. Bilan passif	2051
. Compte de résultat en liste	2052
. Compte de résultat en liste (suite)	2053
. Immobilisation	2054
. Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	2054 bis
. Amortissement	2055
. Provision inscrites au bilan	2056
. Etat des échéances des créances & des dettes	2057
. Détermination du résultat fiscal	2058 A
. Déficit, Indemnités pour congés à payer et provision non déductibles	2058 B
. Affectation résultat & Renseignements divers	2058 C
. Détermination des plus et moins values	2059 A
. Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport	2059 B
. Suivi des moins-values à long terme	2059 C
. Réserve spéciale des plus-values à long terme	2059 D
. Réserve spéciale de provisions pour fluctuation des cours	
. Détermination de la valeur ajoutée produite au cours de l'exercice	2059 E
. Composition du capital social	2059 F
. Filiales et participations	2059 G

II. ANNEXE

. Annexe du plan comptable général 1982	1 à 6
---	-------

III - DOCUMENTS

. Détail de l'actif	
. Détail du passif	
. Détail du Compte de résultat	

SOMMAIRE

	ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU 01.01.2023 AU 31.12.2023	PAGE N°
	I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE	1
	II – REGLES ET METHODES COMPTABLES	1-2
	III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	3
	III – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS	3
1	Etat de l'actif immobilisé Tableau 2054	
2	Etat des amortissements Tableau 2055	
3	Etat des provisions Tableau 2056	
4	Etat des créances et des dettes Tableau 2057	
5	Filiales et participations	3
6	Société consolidante	4
7	Charges à payer	4
8	Composition du capital social	4
9	Provision pour litige	
10	Emprunts et dettes financières	5
11	Autres dettes	5
	IV – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	5
12	Engagements donnés	5-6
13	Effectif	6

M.J.P.M. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE
405 296 062 RCS AGEN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{er} AOUT 2024

Résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 1 986 125,67 euros de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	1 986 125,67 euros
A titre de dividendes	300 000,00 euros
Soit 120,00 euros par action	
Le solde	1 686 125,67 euros
En totalité au compte « Autres réserves »	

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur

l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

Néant

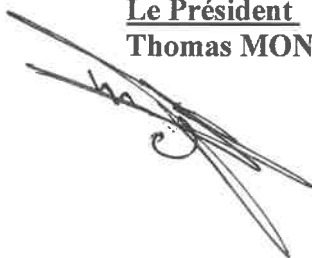
Exercice clos le 31 décembre 2022 :

300 000,00 euros, soit 120,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Certifié conforme

Le Président
Thomas MONJALET



M.J.P.M. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 107 Avenue Jean Jaurès, 47200 MARMANDE
405 296 062 RCS AGEN

**DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS
PUBLICS**

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du Code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : M.J.P.M. HOLDING
Forme juridique : société par actions simplifiée
Numéro unique d'identification - (Siren) : 405 296 062 RCS AGEN

Représentée par :

Monsieur Thomas MONJALET

agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Thomas MONJALET

